

Spécial entreprises en difficultés

LE FOCUS

Depuis début 2019, trois entreprises cotées au CACAllTradable en procédure collective

p.8

L'INVITÉE



Hélène Bourbouloux
Administratrice judiciaire

“ *Le projet de directive européenne renforce les droits des créanciers qui souhaitent prendre le contrôle par la dette par rapport aux actionnaires existants* ”

p.3

L'ÉDITO

Activisme des actionnaires, activisme des créanciers : quelles parades ?

p.2

L'ŒIL DE L'HEBDO

TABLEAU DE BORD p.5

ORDRES DU JOUR p.6

À SUIVRE

CARNET p.11

LE CALENDRIER p.15

AG SKILLS p.16

CONTACTS

L'ÉQUIPE p.17

Pour vous apporter des données et des benchmarks toujours plus riches, en 2019 nous assistons en personne à chacune des AG des 315 entreprises du CAC All-Tradable



Bénédicte Hautefort

Éditrice de l'Hebdo des AG

Activisme des actionnaires, activisme des créanciers : quelles parades ?

Depuis trois mois, la place parisienne est nerveuse, avec des alertes à l'activisme actionnarial de plus en plus fréquentes. Et si l'activisme nous arrivait aussi par les créanciers ?

On les a longtemps appelés les « fonds-vautours » : ceux qui achètent, à prix bas, la dette de sociétés en difficulté, un investissement jugé très risqué donc, et qui ensuite prennent le contrôle de la société en convertissant leurs actions en capital – ou en faisant pression sur le management. ... Le mécanisme est simple : le fond achète de la dette à prix décoté, pour tenir compte du risque ; et il la convertit en actions au nominal, ce faisant devient un actionnaire important. Voire l'actionnaire de référence, comme ce fut le cas pour le pool de créanciers de Solocal par exemple. Bien entendu, cela ne fonctionne pas à chaque fois, et il faut beaucoup de savoir-faire et d'analyse en amont.

Ensuite, ces fonds qui ont fait leurs armes sur la dette élargissent leur terrain de chasse. Le hedge fund Eliott en est l'archétype : en France, il s'est fait connaître pour ces prises de position sur tous les dossiers cotés de « distressed debt » – Solocal, Vivarte, CGG, ... Eliott est aujourd'hui à la manœuvre sur Pernod-Ricard, cette fois en equity et sans aucun contexte de surendettement ou d'entreprise en difficulté.

Alors, quelles parades ? On dit souvent que pour résister à l'activisme actionnarial, le meilleur rempart est un bon cours de bourse. Oui, mais si on a à la fois un bon cours de bourse et un taux d'endettement important ? C'est le cas de plusieurs sociétés françaises. Les taux d'intérêt remontent, et les trésoreries se tendent. Depuis le début de l'année, trois sociétés cotées – Sequana, CellNovo et Ad-Hux ont franchi le cap de la procédure de sauvegarde, ou, pour Sequana, du redressement judiciaire. C'est beaucoup.

Les sociétés, à l'annonce de leurs résultats 2018, ont essentiellement parlé croissance du chiffre d'affaire, marges opérationnelles, développement, innovation. Le sujet de la trésorerie n'a été que très peu abordé, malgré des taux d'endettement presque tous en hausse. La santé financière pourrait bien être le sujet des prochains roadshows.



Hélène Bourbouloux

Administratrice judiciaire

“ *Le projet de directive européenne renforce les droits des créanciers qui souhaitent prendre le contrôle par la dette par rapport aux actionnaires existants* ”

BIOGRAPHIE

Membre de l'Association pour le Retournement des Entreprises (ARE), de l'Association Syndicale Professionnelle d'Administrateurs Judiciaires (ASPAJ), de l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC) et de l'association Droit et Commerce, de INSOL et de III (International Insolvency Institute). Membre du Bureau du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires depuis 2008 à 2011. Membre de la Caisse de Garantie des AJMJ, depuis 2012. Dirige le programme « le DU en chantier » au sein du Master II de Droit des Entreprises en Difficultés – Université de la Sorbonne. Elle intervient tant sur des missions judiciaires (procédures collectives) qu'amiabiles (mandat ad hoc et conciliation), allie des compétences techniques reconnues et une très grande dimension humaine dans la gestion de ses mandats. Régulièrement consultée par les pouvoirs publics et les acteurs du restructuring, elle dispose d'une technicité particulière en matière de faillite communautaire sur le plan européen acquise et est intervenue sur des dossiers de procédures judiciaires très sensibles

Comment évolue aujourd'hui la situation des entreprises en difficulté ?

La situation aujourd'hui n'est pas bonne, alors que la place était dans une dynamique positive au début de l'automne 2018, avec en particulier l'impact positif du Brexit pour accueillir de nouvelles entreprises sur le sol français, une attractivité accrue de la France avec les réformes sociales. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises dans le domaine du Retail sont en difficulté - les mouvements des « gilets jaunes » ont évidemment aggravé les problèmes de certaines entités qui étaient déjà affaiblies. Il y a des alertes fortes sur le bâtiment qu'on n'avait pas vu pendant très longtemps. La filière équipementiers automobiles se pose la question de la reconversion du diesel. Certains professionnels évoquent encore la filière pétrole et parapétrolier. .

Vous soulignez qu'un virage important va être pris avec la loi Pacte, donnant plus de pouvoir aux créanciers

Plus exactement la loi Pacte habilite le gouvernement pour transposer la Directive Européenne sur les entreprises en difficulté, dans l'objectif d'homogénéiser les législations nationales sur ce sujet, notamment pour les procédures de sauvetage. Le grand changement va porter sur les droits des actionnaires qui aujourd'hui ne peuvent se voir imposer une décision dans un plan. Dans des cas compliqués, comme Solocal ou CGG, il a fallu consentir des droits résiduels aux actionnaires d'origine pour pouvoir obtenir leur adhésion, alors même que la société était surendettée et ne pouvait de toutes façons survivre sans une conversion massive de dette. Bien souvent, dans les plans de restructuration, on se heurte au refus ou au silence des actionnaires minoritaires morcelés parce qu'ils ont, de toutes façons, tout perdu, et qu'on n'arrive même pas à rassembler le quorum – cela a été le cas pour CGG par exemple.

Ce droit protecteur des actionnaires a très peu d'équivalent dans les autres droits nationaux et ils vont sans doute perdre du pouvoir par rapport aux créanciers avec l'alignement sur les autres pays européens.

Les créanciers vont par exemple pouvoir plus facilement proposer des solutions alternatives

Un aspect de cette nouvelle loi est la création de « classes de créanciers » par catégorie homogène qui peut aussi ouvrir plus d'options pour des plans de sauvegarde ou redressement et peut laisser la possibilité à des actionnaires minoritaires de proposer des solutions agréées de reprises avec un tiers – un industriel par exemple - quand les solutions, jusqu'ici, passaient essentiellement par des plans de cessions d'activités. On va sortir de l'organisation actuelle assez rigide de décisions prises par des comités de créanciers pas forcément représentatifs dans lesquels on a les obligataires d'un côté, les opérations de crédit d'un autre et puis il y a les fournisseurs de troisième part avec l'obligation d'un vote positif de ces trois comités pour qu'un plan de restructuration soit adopté. On va constituer des « classes homogènes » et on n'aura plus l'obligation d'avoir toutes les classes qui votent pour le plan mais le tribunal pourra apprécier au vu de différents critères si le plan peut être imposé en considérant notamment la classe la plus légitime (critère de la valeur) ou la classe pivot pour déterminer si un plan est acceptable ou pas acceptable. Cela va enlever à l'actionnaire son droit de veto absolu, et donner beaucoup d'importance aux propositions alternatives des créanciers.

Cela va créer de nouveaux conflits, notamment pour la détermination de la valeur de la société

Bien entendu, plus il y aura de classes, plus il y aura d'experts, avec des écarts peut être significatifs. Cela peut donner lieu à des contentieux qui n'en finissent pas, et malheureusement les contentieux qui n'en finissent pas, ce n'est jamais bon pour les boîtes en difficulté.

L'incompréhension entre actionnaires et créanciers s'explique par l'opposition entre une valeur de marché pour l'action et une valeur au nominal pour la dette indépendante de la valeur actuelle réelle de la dette.

Il n'y a pas de marché règlementé de la dette et le principe juridique est bien la valeur nominale du créancier qui fixe le montant que le débiteur doit rembourser. Le plan qui sera proposé et les efforts demandés seront bien le reflet de la valeur réelle de l'entreprise mais les actionnaires admettront mal l'écart de traitement en considérant que la valeur déjà décotée de la dette justifierait des droits initiaux plus équilibrés.

Dans une entreprise en difficulté l'appréciation économique du plan tient compte de la valeur réelle décotée. La situation est donc favorable au créancier entré récemment – mais il peut aussi rester des créanciers entrés historiquement à la valeur nominale.

Négocier avec un fond de dette dans le cadre d'un plan de restructuration de société cotée, peut devenir très très normé dans le cas de dette high yield

Un fond de dette qui a investi dans des dettes high yield a privilégié un instrument très flexible et négociable. L'investisseur veut pouvoir garder toutes ses options d'achat, de ventes, de capacité à prendre le contrôle ou pas....Pour cela il ne veut pas être détenteur de ce qu'on appellerait sur un marché actions une information privilégiée. En conséquence, les négociations sont ralenties car il faut prévoir des mécanismes de cleansing de l'information obligatoirement partagées pour expliquer la situation et parvenir à négocier un accord amiable adapté.

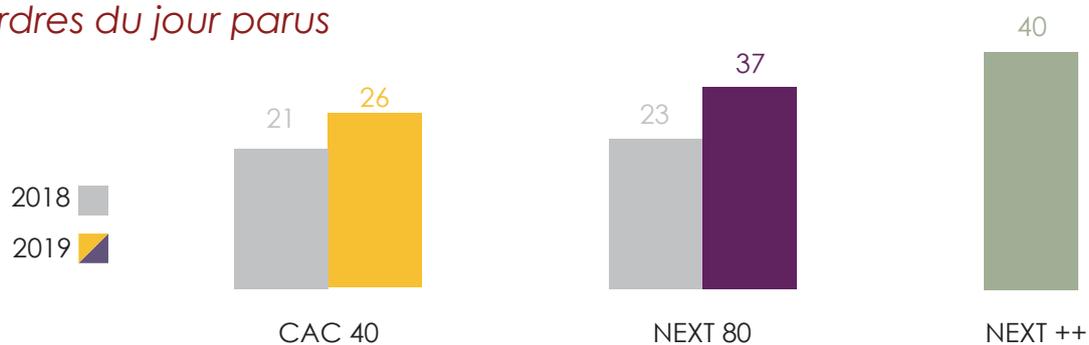
On prend souvent plusieurs semaines à négocier un NDA, pour entrer ensuite dans une négociation qui dure seulement quelques jours, et au terme de laquelle on s'est engagé à l'avance, quel que soit l'issue, à rendre publiques au marché les informations échangées avec les créanciers. Or, quand on négocie dans une entreprise en difficultés, on va très loin dans la transparence et le niveau d'information détaillée sur l'entreprise fondée sur de nombreuses expertises, beaucoup plus loin que ce qu'on est prêt à rendre public sur le marché.

Des fonds plus activistes apparaissent dans certains dossiers, même si cela reste encore marginal dans les entreprises en difficulté

On parle beaucoup des fonds activistes sous l'angle de l'actionnariat. Dans l'entreprise en difficulté, il faut en parler sous l'angle de la dette. J'ai déjà rencontré des fonds qui étaient d'une nature nouvelle. Ce sont des acteurs qui sont assez pragmatiques dans leurs intentions, qui peuvent être des fonds plus agressifs dans le comportement, plus menaçants, brandissant facilement la menace judiciaire, et peuvent créer un climat un peu anxieux qui peuvent impacter les décisions qui sont prises et à minima le calendrier des opérations. C'est une situation complexe pour la recherche de solutions équilibrées.

Participation

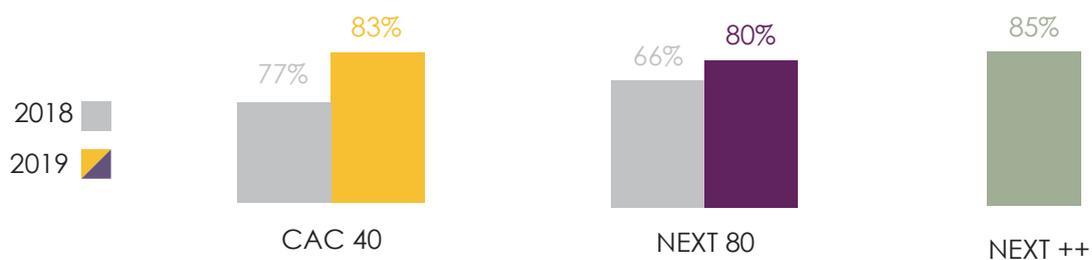
Ordres du jour parus



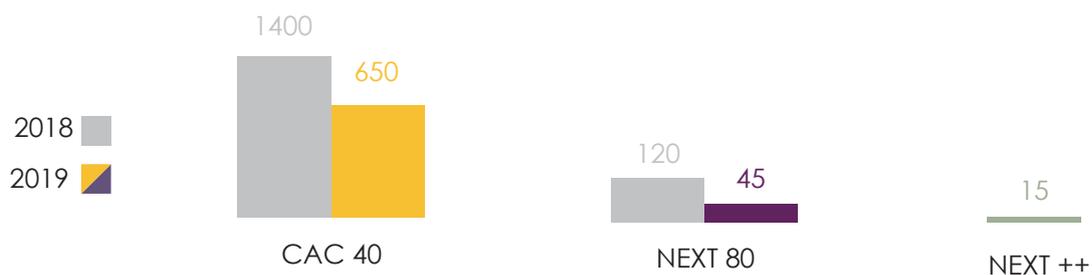
AG tenues



Quorum



Actionnaires présents



Connectez vous sur l'hebdo des AG et retrouvez l'intégralité des ordres du jour analysés

Pour renouveler votre mot de passe, cliquez [ici](#)

La couverture de l'Hebdo s'étant élargie cette année à 315 sociétés, nous ne reprenons plus dans notre newsletter l'intégralité des ordres du jour et des compte-rendus d'assemblée : connectez vous à votre compte pour nos analyses détaillées par société sur www.hebdodesag.fr;

POXEL, le jeudi 9 mai à 9 heures, dans les locaux du cabinet Dechert (Paris)

LATECOERE, le 13 mai à 10 heures, au siège social de la Société (Toulouse)

SUPERSONIC IMAGINE, le 13 mai à 9h, au siège social (Aix-en-Provence)

NETGEM, le 14 mai à 10h au siège social (Courbevoie)

AUBAY, le 14 mai au siège social (Boulogne-Billancourt)

EDENRED, le mardi 14 mai à 10h, à l'hôtel Novotel Paris Est, (Bagnolet)

BUREAU VERITAS le mardi 14 mai au Pavillon Gabriel (Paris)

ALTRAN, le mercredi 15 mai à 15 heures, au siège social de la Société (Neuilly-sur-Seine)

NEXANS, le mercredi 15 mai, à 14 heures 30, au Centre de Conférences Coeur Défense, (Courbevoie)

FFP, le 15 mai à 9 h30 au Club de la Chasse et de la Nature (Paris)

CGG, le mercredi 15 mai à 10h30, au Centre d'Affaires Paris Victoire (Paris)

DASSAULT AVIATION, le 16 mai à 15h au siège social Paris

EDF, le 16 mai à 10h à la salle Pleyel, Paris

SOGECLAIR, le jeudi 16 mai à 10h au siège social, (Blagnac 31700)

STENTYS, le jeudi 16 mai à 16h dans les locaux de NewCap (Paris)

BOIRON, le 16 mai à 10 heures 30 à Messimy (69510)

JC DECAUX le jeudi 16 mai à 14h à l'Étoile Business Center Paris)

LE BELIER le jeudi 16 mai à 14h30 à l'Hôtel Mercure Libourne Saint Emilion (LIBOURNE)

WENDEL, le jeudi 16 mai, à 14h à la Salle Wagram (Paris)

SERGEFERRARI GROUP, le 16 mai à 17h dans les locaux de l'association Le Prisme Cercle des dirigeants (LYON)

AMUNDI, le jeudi 16 mai (Paris)

ADP le lundi 20 mai à 15 heures à la Maison de la Chimie (Paris)

EKINOPS, le mardi 21 mai à 10h au Centre de Conférences Edouard VII (Paris)

NEXITY, le mercredi 22 mai à 10 heures, au Pavillon Gabriel, (Paris)

ERAMET, le jeudi 23 mai à 10 h 30, à la Maison de l'Artisanat (Paris)

AIR FRANCE, le mardi 28 mai à 14 heures 30 à l'Espace Grande Arche, (La Défense)

BOLLORE le mercredi 29 mai à 9 heures, Tour Bolloré, 31-32 (Puteaux)

Pour les analyses détaillées des ordres du jour, cliquez [ici](#)

Parus cette semaine

La biotech **POXEL**, dont l'actionnaire de référence est la BPI, sollicitera le 9 mai le renouvellement du mandat de son Président, Pierre Legault

NETGEM, spécialiste de la maison connectée, soumettra à ses actionnaires le 14 mai sa montée au capital de la société Vitis, opérateur indépendant de fibre, sous forme d'apport de son activité Plateforme Multiscreen. Netgem propose le paiement du dividende en actions

EDENRED proposera également le 14 mai le paiement du dividende en actions, et ajoutera le placement privé à sa batterie d'autorisations d'augmentations de capital

BUREAU VERITAS, fera entrer à son Conseil, le 14 mai, Philippe Lazare, ancien PDG d'Ingenico

NEXANS, le 15 mai, soumettra au vote de ses actionnaires le « package » de son nouveau DG, Christopher Guérin, ainsi que les conditions de la transition de son prédécesseur Arnaud Poupert-Lafarge, qui avaient surpris (prime exceptionnelle, levée des conditions de présence sur les actions attribuées, modification du régime de retraite, contrat de travail).

CGG, tiendra aussi le 15 mai la première AG du tandem Rémi Dorval – Sophie Zurquiyah, avec un ordre du jour a priori sans aspérités ; la société sera la première à tenir une AG au Centre Paris Victoire, tout neuf

ALTRAN, le 15 mai, soumettra au vote de ses actionnaires le « package » de son nouveau DG, Christopher Guérin, ainsi que les conditions de la transition de son prédécesseur Arnaud Poupert-Lafarge, qui avaient surpris (prime exceptionnelle, levée des conditions de présence sur les actions attribuées, modification du régime de retraite, contrat de travail).

AMUNDI accueillera le 16 mai à son Conseil William KADOUCH-CHASSAING, directeur financier de la Société Générale

EDF nommera le 16 mai 3 nouveaux administrateurs, dont Bruno Crémel

FFP le 15 mai, **DASSAULT AVIATION** le 16 er **SERGE FERRARI** le 16 mai également tiendront des AG annuelles a priori sans sujet particulier

JC DECAUX, le 16 Mai, sollicitera le renouvellement du mandat du Président du Conseil de Surveillance, Gérard Degonse

WENDEL proposera aussi le 16 Mai d'élargir les délégations au Directoire, pour les opérations de M&A jusqu'à 100 Millions d'euros

Le même jour à Libourne (33), la société de fonderie **LE BELIER**, de capitalisation boursière 210 Meuros, présentera son nouveau DGD, David Guffroy

ADP le 20 mai proposera le renouvellement du mandat de son Président, Augustin de Romanet, et un remodelage de son Conseil avec 3 nouveaux administrateurs et 2 censeurs

L'opérateur telecom indépendant **EKINOPS**, basé à Paris, proposera le 21 mai de réduire la durée de mandat de ses administrateurs, et soumettra à ses actionnaires un nouvel instrument d'augmentation de capital (BEA au profit d'une personne nommément désignée)

NEXITY fera voter le 22 mai un quitus aux administrateurs, sujet qui devient rarissime

ERAMET allouera le 23 mai un siège de plus dans son Conseil à la famille Duval, actionnaire de référence

Depuis début 2019, trois entreprises cotées au CAC All-Tradable en procédure collective

Les procédures collectives ont pour objectif, en France, la poursuite de la pérennité de l'entreprise, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif. Trois procédures sont possibles suivant le niveau de difficulté rencontrée : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation. Depuis janvier 2019, deux entreprises cotées au CAC AllTradable sont entrées en procédure de sauvegarde, et une est passée du statut de sauvegarde à celui de redressement judiciaire.

AdUx (ex-HiMedia) le 3 Avril 2019 a placé sa principale filiale en procédure de sauvegarde

Le groupe de publicité digitale AdUX, fondé par Cyril Zimmermann, a annoncé le 3 Avril l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de sa filiale Quantum.

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial. Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 13 mars 2019.

Afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions, AdUX a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure le 1er avril 2019.

Cette décision devrait permettre à Quantum de pouvoir poursuivre son développement dans le domaine du native advertising au sein du Groupe AdUX.

CellNovo le 26 mars 2019 a sollicité l'ouverture d'une procédure de conciliation en France à l'égard de sa filiale britannique

CellNovo est la bitotech qui distribue la première plateforme de gestion du diabète composée d'une micro-pompe à insuline communiquant par Bluetooth® avec un smartphone Android™ dédié. Elle fait face à un retard dans le déploiement commercial à grande échelle de sa solution, lequel nécessite la mise en place de financements supplémentaires. Dans ce contexte menaçant son financement à court et moyen terme, sa filiale opérationnelle, CellNovo Limited, employant 92 salariés et localisée à Bridgend au Pays-de-Galles, a obtenu la désignation judiciaire de deux représentants de RSM Restructuring Advisory LLP en qualité d'« administrators ». Le placement de sa filiale en procédure collective a conduit la Société à solliciter concomitamment l'ouverture d'une procédure de conciliation auprès du Président du Tribunal de commerce de Paris, pour permettre de trouver un accord avec ses créanciers.

Sequana (ArjoWiggins/Antalis) le 21 Mars 2019 a converti en redressement judiciaire sa procédure de sauvegarde ouverte en février 2017

Le groupe de publicité digitale AdUX, fondé par Cyril Zimmermann, a annoncé le 3 Avril l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de sa filiale Quantum.

Le 11 mars 2019, le Tribunal de commerce de Paris a condamné la société Quantum, dont AdUX est actionnaire à 100%, au paiement de la somme de 1,07 million d'euros à la suite d'un litige commercial. Quantum a interjeté appel de ce jugement dès le 13 mars 2019.

Afin de préserver ses opérations dans les meilleures conditions, AdUX a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de Quantum. Le Tribunal de commerce de Paris a ouvert cette procédure le 1er avril 2019.

Cette décision devrait permettre à Quantum de pouvoir poursuivre son développement dans le domaine du native advertising au sein du Groupe AdUX.

En tant qu'abonné à **L'Hebdo des AG**, vous recevez chaque semaine la newsletter, à l'instar de celle que vous lisez actuellement mais aussi l'actualité des sociétés cotées par mail, les ordres du jour ou les compte-rendus

L'Hebdo des AG a récemment évolué et étendu et son spectre d'analyse à 315 entreprises cotées

Les sociétés du CAC 40

Les sociétés du Next 80 (terminologie créée par l'Hebdo des AG pour désigner les entreprises du SBF120 qui ne sont pas dans le CAC 40)

Les sociétés du Next ++ (terminologie créée par l'Hebdo des AG pour désigner les entreprises du CAC All-Tradable qui ne sont pas dans le SBF120)

Vous pouvez désormais en quelques clics choisir de recevoir, au choix :

Les comptes-rendus

des sociétés du CAC 40
des sociétés du Next 80
des sociétés du Next ++

Les ordres du jour

des sociétés du CAC 40
des sociétés du Next 80
des sociétés du Next ++

Vous pouvez également choisir de recevoir uniquement **la Newsletter hebdomadaire**

Pour choisir quels contenus vous souhaitez recevoir directement par mail, il vous suffit de cliquer **ici**

LE CARNET



Astrid PANOSYAN,
Nommée administratrice chez **AIR France**



Cees 'T HART ,
Nommé administrateur chez **AIR FRANCE**



Benjamin Smith
Nommé administrateur chez **AIR FRANCE**



Oscar HASBUN,
Nommé administrateur chez **DANONE**

Jean MOUTON
Nommé administrateur chez **DANONE**



Virginie COURTIN,
Nommée administratrice chez **BOLLORÉ**

LE CARNET



Philippe PETITCOLIN,
Directeur général de SAFRAN nommé chez **EDF**



Anne RIGAIL,
Directrice générale d'Air France, nommée administratrice chez **EDF**



Gilles DENOYEL,
Président de Dexia, Nommé administrateur chez **EDF**



Bruno CRÉMEL,
Nommé administrateur chez **EDF**



Emeric Burin des ROZIERS
Nommé administrateur chez **ERAMET**



François CORBIN,
Nommé administrateur chez **ERAMET**

Jerôme DUVAL
Nommé administrateur chez **ERAMET**



Dirk BENSCHOP,
Nommé administrateur chez **ADP**



Fanny LETIER,
Nommée administratrice chez **ADP**



VALÉRIE PECRESSE,
Nommée censeur chez **ADP**



Patrick RENAUD,
Nommé censeur chez **ADP**



Vincent Grivet
Nommé administrateur chez **NETGEM**



Christophe **MIRMAND**
Nommé administrateur chez **ADP**



Diane DE SAINT VICTOR
Nommée administratrice chez **ALTRAN**



Philippe LAZARE,
Nommé administrateur chez **BUREAU VERITAS**



Frédéric **SANCHEZ**
nommé administrateur chez **BUREAU VERITAS**



William KADOUCH-CHASSAING,
Nommé administrateur chez **AMUNDI**

AVRIL

10/04: AIRBUS
11/04: VICAT / SOLOCAL GROUP
 NANOBIOTIX
14/04: ICADE
15/04: VIVENDI
16/04: KLEPIERRE / LISI / SANOFI
17/04: VINCI / GECINA / COVIVIO
18/04: TF1 / CNP / GETLINK
 L'OREAL / VEOLIA / LVMH
24/04: EIFFAGE / AXA
25/04: X-FAB / MERCIALYS / EU-
 RAZEO / PEUGEOT / DANONE / M6
 / BOUYGUES / PLASTIC OM-
 NIUM / AVENIR TELECOM
26/04: ONXEO / GL EVENTS / LISI
 / INTERPARFUMS / / EUROPCAR /
 TARKETT / SCOR / SECHÉ ENVIRON-
 NEMENT
29/04: SWORD GROUP / ALTA-MIR
30/04: LECTRA / SANOFI / ATOS /
 HIPAY

MAI

02/05: KAUFMAN AND BROAD /
 ACTEOS / CHARGEURS
07/05: AIR LIQUIDE / ARCELOR MIT-
 TAL / APERAM / CASINO GUICHARD
09/05: SENTYS / TELEPERFORMANCE/
 POXEL
10/05: NETGEM / IMERYS / LAGAR-
 DÈRE
13/05: LATECOERE / SUPERSONIC
 IMAGINE
14/05: EDENRED / BUREAU VERITAS /
 NETGEM / AUBAY
15/05: PSB INDUSTRIES / FFP / THALES
 / ALTRAN / RECYCLEX / CGG /
 NEXANS / LATECOERE / FFP
16/05: ADOCIA / CARMILA / WEN-
 DEL / JC DECAUX / EDF / DASSAULT
 AVIATION / AMUNDI / EURONEXT
 / ESSILOR LUXOTTICA / LE BELIER /
 SOGECLAIR / STENTYS / BOIRON/
 SERGEFERRARI GROUP
17/05: TIVOLY / MERSEN / UNIBAIL
 WESTFIELD / MICHELIN / ENGIE
20/05: VOLTALIA / ADP
21/05: CRÉDIT AGRICOLE / ARKEMA
 / ORANGE / SOCIETE GE-NERALE /
 EKinops
22/05: TRANSGENE / INNATE PHAR-
 MA / SEB / BIC / NEXITY
23/05: UTI GROUP / MCPHY ENER-
 GY / BNP PARIBAS / CAPGEMINI
 / NEXITY / WORLDLINE / ERAMET /
 GTT / VALLOUREC / SAFRAN / ELIS /
 DASSAULT SYSTEMES / VALEO
24/05: ADVICENNE / 2CRSI / ICADE/
 DBV
27/05: ALBIOMA /
28/05: HAULOTTE GROUP / AIR
 France KLM / NATIXIS / IPSEN /
 FAURECIA / IPSOS
29/05: LEGRAND / TOTAL / BOLLORE
 / PUBLICIS

JUIN

04/06: HERMES / KEYRUS
05/06: VRANKEN - POMMERY
 MONOPOLE / CBO TERRITORIA
06/06: METABOLIC EXPLO-
 RER / ATEME / GROUPE SFPI
 (EX-EMME) / SAINT GOBAIN /
 KORIAN
07/06: GROUPE GORGÉ / PROD-
 WAYS
11/06: RUBIS / GENSIGHT
12/06: RENAULT / SOPRA STERIA
13/06: GENFIT / MAUREL ET
 PROM
14/06: CATERING INTERNATIO-
 NAL SERVICES / ABC ARBITRAGE
15/06: ADL PARTNER
18/06: ALTEN / MAUNA KEA
19/06: FERMENTALG
20/06: AMOEBIA
24/06: TOUAX
26/06: IDI

JUILLET

25/07: REMY COINTREAU
25/07: OENEO
26/07: SOITEC

NOVEMBRE

07/11: EUTELSAT

DÉCEMBRE

05/12: BONDUELLE

AG

SKILLS

L'académie de formation de l'Hebdo des AG

Les privilèges des participants AG Skills

En petits comités de 10 personnes, pour un maximum d'interactivité sur des sujets d'expertise pointue liée aux assemblées générales et aux relations investisseurs

Avec des intervenants de haut niveau : associés gérants de banques d'affaires ou de cabinets d'avocats

en 3 heures à la rédaction de l'Hebdo des AG, 153 Boulevard Haussmann

Avec un agrément formation, ie un gage de qualité contrôlée par des tiers et une dépense éligible

Merci à tous nos intervenants d'exception lors de nos précédentes sessions

- **Me Laurent Jobert**, docteur en droit et avocat associé au cabinet Veil Jourde
- **Me Benjamin Kanovitch**, avocat associé chez Bredin-Prat
- **Me Valérie Lemaître**, partner Cleary Gottlieb
- **Catherine Salmon**, Directrice de la recherche, ISS
- **Matthieu Simon-Blavier**, Directeur Général, Georgeson
- **François Wat**, associé chez Rothschild
- **Me Jean-Pierre Versini-Campinchi**, associé Versini-Campinchi, Merveille & Colin
- **Eric Dugelay**, Partner, Sustainability Services chez Deloitte
- **Cédric Laverie**, Head of French Governance Research ISS

Pour connaître les dates des prochaines sessions AG SKILLS, cliquez ici

CONTACTS

BÉNÉDICTE HAUTEFORT

Éditrice

benedicte.hautefort@hebdodesag.fr

MURIEL JAMART

Secrétaire de rédaction

muriel.jamart@hebdodesag.fr

MICHEL ELBSAT

Vidéo / Webmaster

michel.elbsat@hebdodesag.fr

RAFFAËL ROBERT

Assistant de rédaction

raffael.robert@hebdodesag.fr

contact@hebdodesag.fr

01 73 54 90 90

153 Boulevard Haussmann
75008 Paris

www.hebdodesag.fr
N° CPPAP : 0919 W 93486